

1.4.1.

Education & Emploi / Education et formation professionnelles :

Projet de résolution : Nouvel impact de l'Education et la formation professionnelles dans les diverses régions de l'IE

Proposé par : SNETAA-FO/France, BLBS/Allemagne, CSI-CSIF/Espagne et KTOEOS/Chypre

Langue originale : Anglais

1. Dans un contexte de crise économique, financière et sociale mondiale, le secteur public de l'EFP doit apporter une importante contribution afin de stabiliser et soutenir l'économie. L'EFP exerce un impact direct sur le bien-être des économies nationales. Elle sous-tend l'effort visant à lutter contre une crise économique ou l'éviter. Pour se protéger face au chômage, il est nécessaire de d'accentuer l'effort d'apprentissage et de formation, d'être mieux qualifié, d'achever les cursus éducatifs avec succès. C'est ainsi que la société peut remédier au problème d'abandon des études. L'éducation et la formation professionnelles initiales publiques sont essentielles pour permettre aux individus de se présenter à des programmes d'apprentissage continu au travers desquels ils pourront développer leur niveau de qualification.
2. La résolution « Les six points fondamentaux pour renforcer l'enseignement professionnel » (5^{ème} Congrès mondial, 2007) demeure un programme axé sur la prospérité et les opportunités de développement et, ce faisant, son contenu intégral n'en est que plus pertinent et est repris dans la présente résolution.
3. Dans une perspective de mise en œuvre des objectifs énoncés dans cette résolution, il est essentiel de mettre en place de nouvelles structures au sein de l'IE afin d'améliorer et d'appuyer le secteur de l'EFP. Dans ce cadre, celles-ci doivent être associées aux régions de l'IE dès lors qu'elles permettent une flexibilité et une efficacité accrues pour la mise en œuvre et le développement futur du processus en question.
4. Pour agir plus concrètement sur cette question, l'IE va considérer l'EFP comme une priorité et elle prévoit par conséquent d'instaurer un Groupe de travail régional sur l'EFP dans chacune des régions de l'IE. Elle entend appuyer le travail régional en assurant un budget suffisant.
5. Pour garantir la continuité des travaux sur cette question, l'IE rendra compte de leur avancement à ses organisations membres sur une base bisannuelle.